

# Appel à tous

## Rapport

Cet appel à tous porte sur les pratiques des entreprises concernant les heures supplémentaires des employés à taux horaire. Voici un aperçu des questions posées :

- Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?
- Ces heures supplémentaires sont :
- À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?
- Etc.

Nombre de répondants : 174

Cet appel à tous a été fait entre le 28 octobre et le 7 novembre 2008.



Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'ORHRI. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en novembre 2008.

1200, avenue McGill College  
Bureau 1400  
Montréal (Québec) H4B 2G7  
(514) 879-1636 - [info@orhri.org](mailto:info@orhri.org)

### **Le sondage**

À cet appel à tous sur les heures supplémentaires, ont répondu 174 personnes qui travaillent en majorité dans des entreprises de moins de 100 employés (24,26 %) et de 101 à 500 employés (54,44 %). Ces entreprises font affaire entre autres dans les secteurs de la fabrication (43,11 %), de la finance et des assurances (7,19 %) et du commerce de gros (5,39 %).

### **Les heures supplémentaires**

La presque totalité (99,43 %) des répondants travaille dans une entreprise au sein de laquelle les employés peuvent faire des heures supplémentaires lorsque requis. Ces heures supplémentaires sont rémunérées (31,21 %), versées dans une banque de temps (8,67 %) ou l'un ou l'autre selon le désir de l'employé (47,98 %).

Les heures supplémentaires sont rémunérées ou compensées à un taux majoré de 50 % à partir de 35 à 37 heures par semaine (9,52 %), de 37 à 39 heures par semaine (5,95 %) ou de 40 heures par semaine (64,88 %). Une partie des répondants (19,64 %) ne calculent pas en heures par semaine, mais en heures par jour.

Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard) dans l'organisation de 36,71 % des répondants.

### **Les banques de temps**

Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, un maximum d'heures est fixé dans 61,22 % des entreprises des répondants. Lorsque ce maximum d'heures est atteint, l'employé ne peut plus faire d'heures supplémentaires jusqu'à la fin de l'exercice financier (1,80 %), les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées (63,06 %), l'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires (9,01 %), l'une de ces réponses selon le choix de l'employé (10,81 %) ou autres (15,32 %).

### **Les politiques ou les procédures**

Une minorité (16,86 %) de répondants travaillent dans une organisation qui a adopté une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires.

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

---

### 1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?

---

Oui	173	99,43 %
Non	1	0,57 %
Nombre de répondants		174

### 2. Ces heures supplémentaires sont :

---

Rémunérées	54	31,21 %
Versées dans une banque de temps (compensées)	15	8,67 %
L'un ou l'autre selon le désir de l'employé	83	47,98 %
Autre	21	12,14 %
Nombre de répondants		173

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?

---

Entre 35 et 37 heures	16	9,52 %
Entre 37 et 39 heures	10	5,95 %
À partir de 40 heures	109	64,88 %
Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.	33	19,64 %
Nombre de répondants		168

### 4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?

---

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?

---

Oui	110	69,62 %
Non, veuillez expliquer	48	30,38 %
Nombre de répondants		158

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?

---

Oui	90	61,22 %
Non	57	38,78 %
Nombre de répondants		147

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

---

### 7. Si ce maximum d'heures est atteint :

---

L'employé ne peut plus faire d'heures supplémentaires jusqu'à la fin de l'exercice financier.	2	1,80 %
Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.	70	63,06 %
L'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires.	10	9,01 %
L'une de ces réponses, au choix de l'employé.	12	10,81 %
Autre	17	15,32 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>111</b>	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### 8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?

---

Oui	58	36,71 %
Non	100	63,29 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>158</b>	

### 9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?

---

Oui	29	16,86 %
Non	143	83,14 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>172</b>	

#### 9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

### Taille de l'entreprise

---

Moins de 100 employés	41	24,26 %
101 à 500 employés	92	54,44 %
501 à 1000 employés	11	6,51 %
1001 à 5000 employés	17	10,06 %
5001 employés et plus	8	4,73 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>169</b>	

## Compilation des résultats – Nombre de répondants

### Secteur d'activité

Administrations publiques - fédérales (91)	0	0,00 %
Administrations publiques - municipales (91b)	2	1,20 %
Administrations publiques - provinciales (91a)	4	2,40 %
Administrations publiques - sociétés d'État (91c)	0	0,00 %
Arts, spectacles et loisirs	2	1,20 %
Autres services - associations (81a)	3	1,80 %
Autres services (sauf administrations publiques) (81b)	4	2,40 %
Commerce de gros - autres (41)	9	5,39 %
Fabrication - autres (31-33)	72	43,11 %
Fabrication haute technologie (31-33b)	7	4,19 %
Fabrication pharmaceutique (31-33a)	3	1,80 %
Finance et assurances (52)	12	7,19 %
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0,00 %
Hébergement et services de restauration (72)	2	1,20 %
Industrie de l'information et culturelle (51)	3	1,80 %
Services administratifs - services d'emplois (56)	2	1,20 %
Services administratifs - autres (56b)	2	1,20 %
Services d'enseignements/gestion (61)	0	0,00 %
Services d'enseignements/professeur (61a)	1	0,60 %
Services immobiliers, location et bail (53)	1	0,60 %
Services professionnels - autres services (54b)	6	3,59 %
Services professionnels - bureau d'avocats (54a)	1	0,60 %
Services professionnels - services-conseils (54)	12	7,19 %
Services publics (22)	1	0,60 %
Soins de santé et assistance sociale/communautaire	4	2,40 %
Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)	4	2,40 %
Transport et entreposage (48-49)	10	5,99 %
<b>Nombre de répondants</b>	<b>167</b>	

Questions	Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>Moins de 100 employés (41 répondants)</b></p>
	<p><b>1 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées</li> <li>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</li> <li>4. À partir de 8 heures, soit l'horaire normal</li> <li>5. L'option de reprise de temps n'est pas offerte aux employés à l'heure. Paiement seulement</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> <li>9.1 Non, mais le temps supplémentaires doit être préapprouvé par le gérant d'entrepôt.</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>
	<p><b>2 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Les heures ne sont pas comptabilisées ni payées. Cependant, lorsqu'un employé doit prendre du temps pour des raisons personnelles (rendez-vous, obligations familiales, etc.), ces heures lui seront payées comme s'il était au travail.</li> <li>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</li> <li>4. Dans aucun cas.</li> <li>5. Voir question 2</li> <li>6. Non</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Autres services - associations (81a)</p>
	<p><b>3 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Le but est de rendre service à l'employé</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p><b>4 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>4. Aucune heure, mais au bout de la semaine, l'employé se trouve quand même à avoir dépassé ses 40 heures dans une semaine; donc il est payé « overtime » toutes les heures excédant 40 heures.</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Non</li> <li>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>	

Questions	Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p>	<p>5 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>6 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</li> <li>4. 8 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Non</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>7 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées</li> <li>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</li> <li>4. Après les quarts de 12 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Non</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Oui</li> <li>9.1 Réorganisation des horaires de production de manière de façon que les lots de production qui ont un procédé plus long ne soit pas débuté en fin ou début de quart.</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>8 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Usine = rémunérées Bureau = un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>4. Dans l'usine : calculé à la semaine, payé aux 2 semaines -donc payable à la 41<sup>e</sup> heure Dans le bureau : même chose, à moins de mettre le temps en banque</li> <li>5. Bureau : même nombre d'heures compensées que travaillées</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>



Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</li> <li>2. Ces heures supplémentaires sont :</li> <li>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</li> <li>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</li> <li>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</li> </ol>	<p>9 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</li> <li>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</li> <li>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</li> <li>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?             <ol style="list-style-type: none"> <li>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</li> </ol> </li> </ol> <p>Secteur d'activité</p>	<p>10 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</li> <li>4. Quart de jour = 8 h; quart de soir= 10,50 h</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>11 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</li> <li>3. Entre 37 et 39 heures</li> <li>5. La majoration de 50 % ne s'applique jamais.</li> <li>6. Oui</li> <li>7. L'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Oui</li> <li>9.1 Il est pratiquement interdit de faire des heures supplémentaires à moins d'occasions très spéciales.</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Services administratifs - autres (56b)</p>
	<p>12 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Oui</li> <li>9.1 Faire une bonne gérance des échéances Meilleure communication avec les chantiers et essayer de prévoir en début de semaine au lieu du jeudi.</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>13 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Nous travaillons 31 heures/semaine. Les heures supplémentaires effectuées jusqu'à la 39<sup>e</sup> heure sont compensées en temps (simple). Nous ne faisons pas de temps supplémentaire dépassant les 40 heures de travail par semaine.</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'employé ne peut plus faire d'heures supplémentaires jusqu'à la fin de l'exercice financier.</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Pas de temps supplémentaire au-delà de 40 h/semaine. Si exceptionnellement, un salarié devait travailler au-delà de 40 heures/semaine, il doit d'abord faire approuver sa demande.</p> <p>Secteur d'activité : Autres services - associations (81a)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>14 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. Toutes les heures effectuées en deçà des heures normales de travail sont rémunérées au taux des heures supplémentaires ou créditées au taux des heures supplémentaires, au choix de l'employé.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Il faut que le travail à accomplir soit urgent.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>15 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. En fait, au delà de l'horaire régulier de travail. Si régulièrement, c'est 8 heures par jour, au delà de cela, tu es payé taux et demi. Si régulièrement, tu travailles 7,5 heures par jour, au delà de ça, tu es payé taux et demi.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>16 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p>	<p>17 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p>	<p>18 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Pour l'entreprise, nous préférons payer que de donner des congés compensatoires vu la pénurie de main-d'oeuvre.</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>19 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
	<p>20 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>21 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Non, parce que les employés concernés gagnent plus de 50 % le salaire minimum.</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Arts, spectacles et loisirs</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	22 -	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. Sur le total de la semaine (40 h et plus) et non par jour.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	23 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Décision du C.A.</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>
<p>Secteur d'activité</p>	24 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>4. Nous ne majorons pas les heures supplémentaires sauf pour 1 projet en particulier.</p> <p>5. Nous ne majorons pas les heures supplémentaires.</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	25 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	26 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. après 8 h</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>27 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Le temps mis en banque équivaut en temps régulier. Donc si un employé désire mettre 4 heures supplémentaires en banque, il aura droit à 4 heures payées en temps régulier lorsque demandé.</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>28 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. à partir de 8 heures par jour</p> <p>5. Non applicable, les employés ne sont pas compensé en temps.</p> <p>6. Non</p> <p>7. non applicable</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>29 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>30 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. 6,5 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>31 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. Nous payons temps double au septième quart de travail si l'employé a travaillé six quarts de travail complets.</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>32 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Soit l'employé n'en fait plus, soit il fait les heures sans rémunération additionnelle.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et culturelle (51)</p>
<p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>33 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. 10 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>9.1 Avoir reçu l'autorisation de son supérieur</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>34 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Pour certains postes, le temps supplémentaire est payé; pour d'autres, ils peuvent accumuler jusqu'à 16 heures dans une banque de temps, le reste est non rémunéré (salaire annuel).</p> <p>3. Entre 37 et 39 heures</p> <p>4. Lorsque l'employé travaille plus que sa semaine habituelle.</p> <p>5. Le temps est repris comme temps pour les urgences. Les employés sont payés à l'année et donc, cela inclut le temps supplémentaire.</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Les employés ne sont payés en temps supplémentaire que si le temps supplémentaire est approuvé par un superviseur.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>35 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p>	36 -	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>6. Non</p> <p>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p>	37 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	38 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
	39 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	40 -	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	41 -	<p>1. Oui</p> <p>2. les heures sont cumulées dans une banque de temps, mais 1 pour 1.</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>101 à 500 employés (92 répondants)</b></p> <hr/> <p><b>42 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. Entre 37 et 39 heures</li> <li>4. 7,5</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p> <hr/> <p><b>43 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Système hybride : 100 % du temps est accumulé et les 50 % supplémentaires sont payés.</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>4. 8</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p> <hr/> <p><b>44 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. D'abord versé dans une banque de temps. Si à la fin du mois, elles n'ont pas été prises, elles sont automatiquement payées.</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Non</li> <li>7. Il n'y a pas de maximum.</li> <li>8. Oui</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p> <hr/> <p><b>45 -</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées ou en temps pour les employés de Production; remis en temps seulement pour tous les autres.</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>4. 8 heures</li> <li>5. Non pour les employés autres que la production</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>



Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p>	<p>46 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. 10 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Hébergement et services de restauration (72)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>47 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. 8</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p>
	<p>48 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
	<p>49 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Elles sont rémunérées en temps simple.</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>50 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Les heures supplémentaires sont obligatoirement rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p>	<p>51 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>52 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. À partir de 10 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>
	<p>53 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Toutes les heures supplémentaires doivent être justifiées et nécessaires.</p> <p>Secteur d'activité : Hébergement et services de restauration (72)</p>
	<p>54 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
	<p>55 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>6. Non</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>56 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</li> <li>4. 8 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>57 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</li> <li>4. À l'extérieur de l'horaire normal, à l'extérieur du quart de travail programmé.</li> <li>5. Peut cumuler la demi du temps seulement.</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>58 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Une banque de temps à taux simple est créée.</li> <li>6. Oui</li> <li>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>59 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</li> <li>4. Après 8 heures pour les mécaniciens Après 45 heures pour les chauffeurs de ville Après 60 heures pour les chauffeurs longue distance</li> <li>5. Si la personne garde ses heures pour un congé par exemple, c'est à taux régulier.</li> <li>6. Non</li> <li>8. Non</li> <li>9. Oui</li> <li>9.1 Toutes les heures supplémentaires doivent être autorisées par le supérieur immédiat.</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p>	<p>60 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. La personne accumule du temps de travail et peut le reprendre à tout moment par la suite, mais à temps simple. Par contre, la personne ne doit pas faire plus de 40 heures par semaine (semaine normale de 35 heures).</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>61 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Il faut que le temps supplémentaire soit justifié et il doit être autorisé par le responsable de département.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>62 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>4. 8 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>
	<p>63 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Souvent non payées mais compensées par des actions de la compagnie. Parfois, on paie en banque de temps.</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. compensées en temps simple</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services immobiliers, location et bail (53)</p>

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</li> <li>2. Ces heures supplémentaires sont :</li> <li>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</li> <li>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</li> <li>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</li> <li>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</li> <li>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</li> <li>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</li> <li>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?               <ol style="list-style-type: none"> <li>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</li> </ol> </li> </ol> <p>Secteur d'activité</p>	<p>64 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>4. À la fin d'une période de 8 heures de travail, l'employé est considéré en temps supplémentaire. Par contre, la majoration des heures à 50 % est effectuée uniquement à partir de 40 heures de travail par semaine.</li> <li>5. Les employés d'usine n'ont pas la possibilité d'accumuler et de mettre en banque des heures supplémentaires tandis que, pour les employés de bureau, il n'y a pas d'heures supplémentaires; ils utilisent le principe d'horaires flexibles.</li> <li>6. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Oui</li> <li>9.1 Tout travail effectué en dehors de l'horaire habituel d'un employé doit être approuvé préalablement par le supérieur immédiat et un minimum de 30 minutes de travail est requis si l'employé doit travailler en dehors de son horaire habituel.</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>65 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>66 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>4. 8 heures</li> <li>5. Nous n'offrons pas la compensation en temps pour les employés horaires.</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>67 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</li> <li>4. 7 ou 7,75 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>68 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. Après 40</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Contrôle, comme par exemple exiger d'avoir des détails sur les raisons invoquées et ensuite autoriser le temps supplémentaire. Si ça compromet la production, la qualité et l'expédition, on accorde le t.s, sinon refuser.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>69 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. À partir de 8 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'employé est rémunéré pour les heures cumulées. Sa banque retombe à zéro.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>70 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>6. Non</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Les employés doivent obtenir l'autorisation auprès de leur supérieur pour effectuer du temps supplémentaire.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>71 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 37 et 39 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p>	72 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Les heures préautorisées sont versées dans une banque pour être prises ultérieurement</p> <p>5. Heure pour heure</p> <p>7. L'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	73 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Possibilité d'accumuler un maximum de 40 heures par année.</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. 8 heures par jour</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	74 -	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'employé doit reprendre les heures en trop dans l'année.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>
	75 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
	76 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>77 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées pour les syndiqués Au choix pour les non-syndiqués avec maximum de 40 heures dans la Banque de temps</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. 8 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>78 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>79 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. 8</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>80 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Il n'y a pas de cumul.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>81 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>



Questions	Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>82 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>83 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>84 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>85 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p><b>86 -</b></p> <p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p>	<p>87 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 37 et 39 heures</p> <p>5. C'est automatiquement à temps double. À partir de la première heure de temps supplémentaire.</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 La mobilité de la main-d'œuvre.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>88 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. Il y a seulement un maximum par semaine et pas par jour.</p> <p>5. Nous ne les compensons pas en temps.</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services publics (22)</p>
	<p>89 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>90 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Selon les niveaux de poste, les heures sont d'abord rémunérées ou compensées en temps après entente avec l'employeur. Pour d'autres niveaux, elles sont compensées en temps jusqu'à un certain nombre d'heures, puis selon le désir de l'employé, rémunérées ou compensées.</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Le temps supplémentaire doit être approuvé par le gestionnaire et non au gré de l'employé. De sorte que le gestionnaire puisse questionner les priorités et l'urgence d'effectuer certaines activités.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>91 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. En dehors de l'horaire régulier de la convention collective</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>92 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. 8</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>93 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. À partir de 8 h de travail</p> <p>5. Ne s'applique pas</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>94 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>95 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Nous « banquons » les heures supplémentaires à taux simple et non à taux majoré.</p> <p>6. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p>	<p>96 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services administratifs - autres (56b)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>97 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>
<p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>98 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>99 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. 8 heures par jour</p> <p>5. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>100 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées, temps compensé et temps compensé interne (banque de temps à l'interne au niveau de la direction : n'est pas transmise aux RH)</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>9. Non</p>
	<p>101 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	102 -	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. Après l'horaire de travail normalement planifié</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>103 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 37 et 39 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>	103 -	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 37 et 39 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>104 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Le temps supplémentaire doit être approuvé et en fonction des besoins opérationnels; la pratique est la même pour les employés non syndiqués.</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>	104 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Le temps supplémentaire doit être approuvé et en fonction des besoins opérationnels; la pratique est la même pour les employés non syndiqués.</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>105 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>	105 -	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
<p>106 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>	106 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>107 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. Pour les employés de bureau après 40 heures. Par contre, pour les employés de production, le taux majoré de 50 % est après les heures de leur quart de travail régulier.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>108 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
	<p>109 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Employé horaire : en banque ou rémunérées Employé annuel : donnant/donnant. À l'exception de projets spécifiques, aucun paiement.</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Si mis en banque - majorées à 50 % pour les employés horaires</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>110 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> réponse, au choix de l'employé.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Chaque chef d'équipe mentionne au service des RH qui fera des heures supplémentaires au courant de la semaine, combien d'heures et pour quels tâche ou projet en particulier.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p>	<p>111 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf administrations publiques) (81b)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p>	<p>112 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. Entre 37 et 39 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>113 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. Entre 37 et 39 heures</p> <p>4. Plus de 37,5 h.</p> <p>5. 1 h de temps supplémentaire fait = 1 h en banque de temps pouvant être repris en congé.</p> <p>6. Non</p> <p>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>114 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. 8 ou 12 heures selon l'horaire</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. La banque est vidée une fois par année.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>115 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>4. 7,25</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf administrations publiques) (81b)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p>	<p>116 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. Après 8 heures de travail</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Le temps supplémentaire sera requis seulement lorsque les besoins des clients ne pourront pas être rencontrés.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>117 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. 8</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>118 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Nous pouvons faire des heures supplémentaires qu'à de très rares exceptions; elles nous seront versées dans une banque de temps. Par ailleurs elles doivent être préalablement autorisées. Enfin, ces heures ne sont pas comptabilisées dans le calcul de notre ancienneté et ne sont jamais majorées de 50 %.</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>5. Aucune majoration n'est accordée.</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Comme en principe les heures supplémentaires nous sont refusées à moins que la demande vienne de l'employeur, le nombre d'heures supplémentaire est très limité.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services administratifs - services d'emplois (56)</p>
	<p>119 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf administrations publiques) (81b)</p>



Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p>	120 -	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et culturelle (51)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p>	121 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	122 -	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - municipales (91b)</p>
	123 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Meilleure planification de production et horaire moins chargé le vendredi</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	124 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. En dehors de son horaire normal (8 et/ou 10 heures)</p> <p>5. Temps fait, temps payé</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>125 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Si un employé choisit de reprendre le temps fait en congé, il reprend le temps fait à taux normal. 1 heure en heure supplémentaire = 1 heure de congé.</li> <li>6. Non</li> <li>7. L'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Oui</li> <li>9.1 Puisque la situation économique est préoccupante, aucun employé ne peut faire des heures supplémentaires. Nous avons modifié les horaires de travail en conséquence et si un employé doit faire quelques heures supplémentaires pour une journée donnée, il devra quitter plus tôt le vendredi ou une journée de son choix la même semaine.</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>126 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>4. après 8 heures de travail régulier</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>127 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</li> <li>4. 8 ou 12 heures sont le quart de travail</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>128 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p>	129 -	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services d'enseignements/professeur (61a)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p>	130 -	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et culturelle (51)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	131 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. Plus de 8 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	132 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	133 -	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. Après 8 ou 12 heures, selon l'horaire</p> <p>5. Les heures supplémentaires ne sont jamais compensées en temps.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>501 à 1000 employés (11 répondants)</p> <p>134 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Les heures sont automatiquement rémunérées si l'employé a 3 semaines de vacances ou plus. Les employés ayant moins de 3 semaines de vacances peuvent se les faire rémunérer ou « banquer » jusqu'à un maximum de 2 semaines en banque d'heures. Le total banque d'heures + vacances ne peut pas dépasser 3 semaines.</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. Au-delà de la journée de travail, l'employé est payé à temps et demi. Après 4 heures de temps supplémentaire dans la même journée : temps double.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Nous avons indiqué un nombre maximum d'heures par semaine pouvant être effectué par un employé : 60 heures</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>
	<p>135 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. À partir de 8 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Déterminé selon la convention collective Les heures de travail effectuées en temps supplémentaire sont rémunérées au taux de temps et demi et à temps double pour travail exécuté en plus de 12 heures consécutives. De plus, pour le dimanche, le temps double sera applicable si le salarié a effectué 4 heures et plus au taux et demi le samedi. Toutefois, le même jour, un employé doit avoir complété son quart régulier pour avoir droit à cette rémunération.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>136 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf administrations publiques) (81b)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>137 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. Le temps supplémentaire s'applique après les heures régulières de travail prévues à l'horaire; pour les employés travaillant sur les relèves de 12 heures, de 7,5 heures et de 8 heures.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'employé ne peut plus faire d'heures supplémentaires jusqu'à la fin de l'exercice financier.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>138 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>5. Elles ne le sont jamais sauf exception, contexte de services professionnels.</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>139 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. 8</p> <p>5. À ce moment, nous accordons en temps le même temps travaillé.</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>140 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>4. -Selon le groupe d'employés, après 35 h, 37,5 h ou 40 h -après 9 heures dans une journée -la majoration de 50 % s'applique seulement quand le temps supplémentaire est « commandé » ou exigé.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Autres services - associations (81a)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>141 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. Après 8 h si les gens ont des quart de 8 h normalement; et après 12 h si les gens font ce genre de quart normalement.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Les heures supplémentaires doivent être acceptées par le superviseur de premier niveau.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>142 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>143 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Pour chaque heure, il y a reprise en temps équivalent.</p> <p>6. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services administratifs - services d'emplois (56)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>144 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Les 40 premières heures sont dans une banque pour reprise de temps; par la suite, elles sont rémunérées.</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. 7 heures pour les employés de bureau, 8 heures pour les employés manuels</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - municipales (91b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>1001 à 5000 employés (17 répondants)</p>
	<p>145 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Oui</li> <li>9.1 Toutes les heures supplémentaires doivent être approuvées par le superviseur.</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros - autres (41)</p>
	<p>146 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>4. 8 heures par jour jusqu'à un maximum atteint de 12 heures par jour. Après 12 heures par jour, jusqu'à un maximum atteignable de 16 heures, les employés sont majorés de 100 %.</li> <li>5. Pas de banque d'heures compilée pour nos employés régis par convention collective</li> <li>6. Non</li> <li>7. Pas de banque</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
	<p>147 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>4. Après 8 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Oui</li> <li>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>148 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Rémunérées</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Nous ne compensons pas en temps.</li> <li>6. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Non</li> </ol> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>	

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>149 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. Après 8 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>150 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>151 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>152 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>153 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>4. 7</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>



Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p>	<p>154 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>155 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>4. À partir d'un quart de travail à temps complet, soit 10 heures.</p> <p>5. Pour les employés syndiqués, il n'y a pas d'heures compensées.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Il n'est pas possible d'accumuler les heures supplémentaires dans une banque, car elles sont automatiquement payées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Arts, spectacles et loisirs</p>
	<p>156 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - bureau d'avocats (54a)</p>
	<p>157 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>4. Le temps supplémentaire est également payé si l'employé fait plus de 7 heures ou 7 h 15, selon le titre d'emploi, dans une journée de travail. Le temps supplémentaire est payé lorsque le temps est fait en sus de la journée ou de la semaine normale de travail.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p>	<p>158 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Comprises dans sa rémunération. Au besoin reprises en temps simple dans la même période de paie (quinzaine).</p> <p>3. Entre 37 et 39 heures</p> <p>5. temps supplémentaire repris dans la même période de paie (quinzaine). Pas de banque de temps. Principe du donnant/donnant.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication - autres (31-33)</p>
<p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>159 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>4. Entre 7 heures et 8 heures en fonction des titres d'emploi</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'une de ces réponses, au choix de l'employé.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
	<p>160 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
	<p>161 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>4. 8 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p><b>5001 employés et plus (8 répondants)</b></p>	
	<p><b>162 -</b></p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Les heures supplémentaires suivantes sont rémunérées.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p><b>163 -</b></p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>4. En aucun temps majoré à 50 %; nous sommes payés 35 heures/semaine et aussitôt accumulé plus de 7 heures, nous avons une journée de congé payé avec autorisation du supérieur; sinon la journée ne peut être rémunérée si pas autorisation de congé (rare).</p> <p>5. Voir réponse 4</p> <p>6. Oui</p> <p>7. L'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
	<p><b>164 -</b></p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. À partir de 40 heures</p> <p>5. 2 options :</p> <p>1) compensée en argent à 150 %</p> <p>2) compensée en temps 1 heure pour 1 heure et la prime de 50 % est payée</p> <p>6. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services-conseils (54)</p>
	<p><b>165 -</b></p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>4. 7</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>166 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</p> <p>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</p> <p>4. Les heures admissibles au paiement du temps supplémentaire sont soit en excédant de 8 heures par jour OU en excédant de 37,5 heures par semaine, SELON LE PLUS ÉLEVÉ DE CES DEUX NOMBRES.</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>167 -</p>	<p>167 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Rémunérées</p> <p>3. Entre 37 et 39 heures</p> <p>4. Temps supplémentaire après 8 h par jour ou après 37,5 heures par semaine (la plus avantageuse des situations pour l'employé)</p> <p>5. Nous n'avons pas de politique temps compensé.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Sensibilisation des gestionnaires à planifier les ressources selon les besoins opérationnels</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>168 -</p>	<p>168 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Selon si l'employé est rémunéré à l'heure ou l'année; donc, soit remis en temps ou payé en surtemps.</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non certains postes peuvent demander beaucoup de surtemps.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>9.1 Le plus possible de contrôler le surtemps inutile et seulement pour répondre à un besoin de clientèle externe.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>169 -</p>	<p>169 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</p> <p>3. Entre 35 et 37 heures</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Vos employés peuvent-ils faire des heures supplémentaires lorsque requis?</p> <p>2. Ces heures supplémentaires sont :</p> <p>3. À partir de combien d'heures par semaine les heures supplémentaires sont-elles rémunérées ou compensées à taux majoré de 50 %?</p> <p>4. Dans le cas d'un calcul en heures par jour, à partir de combien d'heures par jour le taux est-il majoré de 50 %?</p> <p>5. Cette majoration de 50 % est-elle également accordée lorsque les heures supplémentaires sont compensées en temps?</p> <p>6. Si les heures supplémentaires sont accumulées dans une banque de temps, y a-t-il un maximum d'heures fixé?</p> <p>7. Si ce maximum d'heures est atteint :</p> <p>8. Lors de la transition entre deux quarts de travail, les employés sont-ils rémunérés pour arriver plus tôt (ou partir plus tard)?</p> <p>9. Votre organisation a-t-elle établi une politique ou une procédure de réduction des heures supplémentaires?</p> <p>9.1) Si oui, quelles en sont les grandes lignes?</p>	<p>Pas de réponse (5 répondants)</p> <hr/> <p>170 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Versées dans une banque de temps</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>6. Oui</li> <li>7. L'employé doit utiliser une partie des heures accumulées avant de pouvoir faire d'autres heures supplémentaires.</li> <li>8. Non</li> <li>9. Oui</li> </ol> <hr/> <p>171 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. L'un ou l'autre selon le désir de l'employé</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>5. Oui</li> <li>6. Non</li> <li>8. Oui</li> <li>9. Non</li> </ol> <hr/> <p>172 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Sont rémunérées ou versées dans un banque de temps compensé, mais pas à taux majoré de 50 %. Ce commentaire constitue la réponse aux questions 3, 4 et 5. P.S. Ces conditions ne sont pas appliquées à tous les corps d'emploi dans l'organisation.</li> <li>4. Voir commentaire question 2</li> <li>5. Voir commentaire question 2</li> <li>6. Non</li> <li>7. Pas de maximum; le temps supplémentaire est autorisé par le gestionnaire.</li> <li>9. Oui</li> <li>9.1 Pas de temps supplémentaire à moins qu'il ne soit autorisé par le gestionnaire.</li> </ol> <hr/> <p>173 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Versées dans une banque de temps (compensées)</li> <li>3. À partir de 40 heures</li> <li>6. Non</li> <li>8. Non</li> <li>9. Non</li> </ol> <hr/> <p>174 -</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non</li> <li>3. Nous ne calculons pas en heures par semaine mais en heures par jour.</li> <li>5. Si exceptionnellement c'est accordé, c'est en temps pour temps.</li> </ol>
<p>Secteur d'activité</p>	